opiq
Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec

COVID-19 COMMUNIQUÉ

RETOUR À LA PROFESSION DES INHALOTHÉRAPEUTES
ANCIENS MEMBRES OU NON ACTIFS

Mise en garde : les informations contenues dans ce tableau sont à titre indicatif seulement et ne sont pas exhaustives.

- Les mesures facilitant le retour à la profession sont réservées aux personnes inactives depuis moins de 15 ans.
- Ces mesures ne s'appliquent pas au diplômé en inhalothérapie qui n'a jamais obtenu un permis d'exercice et n'a jamais été membre de l'Ordre.

Je suis un **ancien membre** **ou** je suis **membre non actif**

Je n'ai pas exercé la profession depuis	
+ de 5 ans, – 15 ans - dépistage et vaccination	**+ de 5 ans, – 15 ans - soins cardiorespiratoires**
Soumettre et défrayer les coûts d'une **Demande de retour à la pratique + de 5 ans – 15 ans**	Soumettre et défrayer les coûts d'une **Demande de retour à la pratique + de 5 ans – 15 ans**
Formations préalables	
Aucune	**5 cours en ligne** (total de 11,25 heures)
Changement de statut « actif COVID-19 »	**Changement de statut « actif COVID-19 »**
Droit d'exercice COVID-19	
Titre professionnel : « Inh. » ou « R.R.T. » **Limité au dépistage et à la vaccination** -prélèvement nécessaire au test de dépistage -administration de vaccins contre l'influenza et la COVID-19	Titre professionnel : « Inh. » ou « R.R.T. » **Limité aux soins cardiorespiratoires généraux et à l'urgence – chez les clientèles stables**
Preuve	
• L'inhalothérapeute présente sa nouvelle carte de membre à l'établissement • L'établissement peut vérifier le droit d'exercice en ligne ***Trouver un inhalothérapeute***	• L'inhalothérapeute présente sa nouvelle carte de membre à l'établissement • L'établissement peut vérifier le droit d'exercice en ligne ***Trouver un inhalothérapeute***
Pour les détails : Communication spéciale aux personnes n'ayant pas exercé la profession depuis plus de 5 ans, moins de 15 ans (dépistage et vaccination)	**Pour les détails :** Communication spéciale aux personnes n'ayant pas exercé la profession depuis plus de 5 ans, moins de 15 ans (soins cardiorespiratoires généraux)